



COMMUNIQUÉ

Motion de soutien à Eric Vallier, maire de Chichilianne

Le week-end du 30 mars 2024, une rave party illégale s'est tenue à Chichilianne, dévastant quatre hectares de cultures et mettant en danger ses participants dans un contexte météo défavorable.

Cette manifestation a eu lieu au cœur d'un Parc Naturel Régional, au mépris de la protection de l'environnement, laissant une nature saccagée.

Devant la multiplication de ces actes illégaux dans le Trièves ces dernières années, les élus des 27 communes du Trièves, réunis en conseil communautaire le lundi 8 avril :

- Expriment leur solidarité et leur soutien total envers Eric Vallier, Maire de Chichilianne et vice-président de la Communauté de Communes, face aux événements survenus dans sa commune, lors de la rave party illégale du week-end du 30 mars 2024.
- Condamnent fermement les agissements des organisateurs et des participants de cette manifestation.
- S'indignent qu'un maire fasse l'objet d'insultes, de menaces et de représailles dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il fait respecter les lois de la République.
- Demandent que les auteurs de ces actes soient recherchés et poursuivis avec fermeté et que les résultats de ces poursuites leur soient communiqués.
- Souhaitent la mise en place d'une organisation avec les autorités chargées du maintien de la sécurité publique permettant d'empêcher ces manifestations.
- S'indignent de la profanation par des jeunes d'un lieu dédié à la mémoire d'autres jeunes qui avaient choisi, eux, de donner leur vie pour la liberté et contre la barbarie.
- S'étonnent du silence face à ces agissements des associations environnementales (à l'exception de la LPO) si actives contre le festival techno Tomorrowland Alpe d'Huez.